

ANNUAL PROGRAMME ERF BELGIUM 2008

Synthèse du draft de programme, non encore approuvé par la Commission européenne, réalisée pour le site Internet de Fedasil dans le cadre de l'appel à projets de juillet 2008

1. GENERAL RULES FOR SELECTION OF PROJECTS TO BE FINANCED UNDER THE PROGRAMME

1. L'appel à projets

Un appel à projets sera rédigé et diffusé sur le site du Moniteur belge (équivalent belge du Journal Officiel), sur le site de Fedasil, ainsi qu'à travers les plate-formes, coordinations et réseaux du secteur social belge. Le délai pour introduire des projets sera de 6 à 7 semaines à dater de la publication, compte tenu du fait que l'appel sera diffusé en plines vacances d'été.

L'appel à projets renverra au Vade-mecum du promoteur de projets, accessible sur le site de Fedasil, qui comprend une importante partie relative à la soumission de projets.

La Cellule FER sera à disposition des promoteurs potentiels pour fournir toute information appropriée.

Un accusé de réception sera envoyé à tous les promoteurs de projet ayant introduit un projet.

2. L'examen de prise en compte (phase administrative)

La cellule FER réalisera un examen de prise en compte, limité aux critères élémentaires de conformité du projet à l'appel à projets :

- conditions de forme : respect de la date limite d'introduction des projets ; utilisation du formulaire standard, dûment daté et signé ; existence d'un budget ; garanties suffisantes de cofinancement ; conformité des annexes (ou justification de leur absence) ; concordance des dates d'éligibilité des dépenses ;
- compréhension et prise en compte de la spécificité du groupe cible, existence d'un système d'enregistrement approprié ;
- aspect projet (versus activité structurelle)
- caractère non lucratif du projet
- concordance avec les priorités et activités proposées dans l'appel à projets.

Lorsqu'il sera possible de pallier la (les) carence(s) relevées dans cette phase administrative, la cellule FER contactera le soumissionnaire pour l'y inviter, en lui donnant un délai de 7 jours calendrier pour ce faire.

Les soumissionnaires dont la proposition de projet est écartée par la cellule FER en seront informés par décision motivée via mail avec accusé de réception, et il leur sera communiqué qu'ils ont un délai de 7 jours calendrier pour introduire une éventuelle

contestation, via mail avec accusé de réception, auprès de la Directrice Gestion et contrôle du réseau, autorité responsable, laquelle statue dans les 7 jours calendrier.

Tous les projets considérés comme recevables à l'issue de cet examen sont présentés au Comité de sélection.

3. L'analyse des projets

La Cellule FER procède alors à un examen approfondi des projets considérés séparément, à différents points de vue :

- mesure dans laquelle le projet contribue à la réalisation du programme annuel, à la lumière de ses indicateurs objectivement vérifiables ;
- cohérence du projet (cadre logique : pertinence des activités avec résultat annoncés, impact des résultats sur les objectifs poursuivis) ;
- efficacité du projet (rapport coût/réalisations) ;
- durabilité des réalisations du projet lorsque pertinent (projet visant à mettre progressivement en place une réponse structurelle à un besoin) ;
- capitalisation et diffusion du projet lorsque pertinent (projet « recherche-action », expérience-pilote », visant à tester une réponse à un besoin) ;
- effets démultiplicateurs (potentiel d'impacts collatéraux positifs) ;
- expérience et expertise du soumissionnaire

Sur base de ces critères, la Cellule FER rassemble au sein d'une matrice de décision l'ensemble des projets présentés au Comité de sélection, lui permettant ainsi une vision comparative des différents projets.

La présentation de cette matrice est structurée selon les domaines d'intervention du FER, les priorités du programme pluriannuel et les activités du programme annuel. Elle reprend des informations factuelles (coût du projet, financement FER demandés, ...), ainsi qu'une traduction chiffrée des différents critères évalués projet par projet.

4. La sélection

Le Comité de sélection est composé des 8 représentants des différents Ministres dont le Département est soit concerné, soit susceptible d'apporter un cofinancement public : Intégration sociale, Cocof, Intérieur, Vlaamse Gemeenschap , Région Wallonne, Région Bruxelloise, Communauté Française, Communauté Germanophone. Il est présidé par le représentant du Ministre de l'Intégration sociale. L'autorité responsable en assure le Secrétariat, documente les travaux du Comité, mais n'a pas voix délibérative.

Un Règlement d'Ordre Intérieur déterminera les modalités de travail et de sélection.

Le Comité de sélection statue au consensus. Il se base sur les éléments d'analyse apportés par la cellule FER mais également sur les considérations de politique générale appropriées (exemple : articulation aux autres options décidées dans les matières concernées – éducation, emploi, santé, ... -, répartition régionale, ...). Ses décisions sont souveraines.

Il fournit cependant une argumentation globale sur les principes et priorités qu'il s'est donnés pour opérer la sélection des projets, en sorte de pouvoir fournir une motivation globale aux projets qu'il rejette alors qu'ils avaient reçu une avis positif de la Cellule FER. S'il décide de soutenir un projet dont l'analyse donne à craindre un avis négatif de

l'Inspection des finances, il fournit une motivation spécifique en sorte d'anticiper ce risque (voir ci-après point 5).

Le Comité de sélection se réunit, si nécessaire, deux fois par appel à projets. Il peut en effet demander à la Cellule FER de négocier selon ses instructions, certains aspects avec les soumissionnaires de projet, qu'il s'agisse d'une reformulation des objectifs ou actions, de leur ampleur ou d'ajustements budgétaires.

En cas d'accord entre le promoteur et la Cellule FER, la proposition est resoumise au Comité, soit en 2^o séance si nécessaire, soit par voie électronique. La deuxième sélection est définitive.

Parmi les projets non sélectionnés, le Comité peut également constituer une réserve de projets, pour le cas où des moyens se libéreraient suite au défaut de projets sélectionnés (avis négatif de l'Inspection des Finances, renonciation d'un promoteur de projet, etc...).

Lorsqu'il s'agit d'un projet bi-annuel ou tri-annuel, le Comité de sélection peut décider de le sélectionner dans sa totalité. En ce cas, moyennant si nécessaire simple actualisation des informations pertinentes (chronogramme, ...), le projet est automatiquement intégré dans la sélection du FER de l'année suivante, sauf à ce que la Cellule FER signale un problème spécifique (arrêt du projet, problème de cofinancement, mauvaise gestion caractérisée, ...).

Les soumissionnaires des projets rejetés sont alors informés par courrier des décisions négatives.

Les projets retenus par le Comité de sélection sont soumis au contrôle administratif et budgétaire normal et donc aussi à l'avis ex ante de l'inspecteur des finances accrédité auprès du ministre compétent. Cet inspecteur des finances ne sera jamais le même que celui indiqué comme responsable de la cellule d'audit de l'inspection des finances (autorité d'audit). Si, à la fin de toute la procédure de contrôle administratif et budgétaire, des propositions sont rejetés par les autorités compétentes dans ce domaine (in fine le ministre de budget et le conseil des ministres), la sélection est annulée et cette décision est communiquée aux soumissionnaires des projets concernés, ainsi qu'aux membres du Comité de sélection.

Les soumissionnaires de projet dont le financement a été validé par le contrôle administratif et budgétaire sont informés par courrier.

5. La conclusion des conventions

Les conventions des projets sélectionnés sont préparés par la Cellule FER, sur base d'un modèle standard, qui prévoit 3 annexes :

- annexe 1 : les conditions générales
- annexe 2 : objectifs et activités, indicateurs, chronogramme
- annexe 3 : budget et éléments explicatifs.

Elles sont envoyées pour signature d'abord au promoteur de projet et ensuite au Ministre de l'Intégration sociale.

2. ACTIONS TO BE SUPPORTED BY THE PROGRAMME UNDER THE PRIORITIES CHOSEN

Préambule

Dans le présent programme, sous le vocable “réfugiés” seront assimilés les bénéficiaires d’une protection internationale, au sens de la loi du 15 septembre 2006 et de la Décision 573/2007/CE.

3.1. Actions implementing priority 1 : **Acquis (communautaire)**

« Mise en œuvre des principes et des mesures prévus dans l’acquis dans le domaine de l’asile, y compris ceux qui concernent les objectifs d’intégration »

Acquis 1/08 : Sensibiliser, informer, former et assurer des help desks sur la réforme de la procédure d’asile et sur la protection subsidiaire, à la fois pour les acteurs directement concernés (travailleurs sociaux, juristes et avocats) et pour tous les autres intervenants sociaux indirectement concernés (secteur santé mentale, scolaire, ...) (MAP I, 1.1.)

1. Purpose and scope of the action

Connaissance appropriée par les acteurs concernés par le nouveau cadre législatif

L’objectif de cette action est de contribuer à l’application correcte des nouvelles lois sur la procédure et les statuts du 15 septembre 2006 au moyen de la diffusion d’une connaissance de cette réforme législative auprès de tous les intervenants concernés. On vise à améliorer les services aux demandeurs d’asile en facilitant l’accès aux informations pour la première ligne. Sous cette activité pourront également être repris des projets qui visent la formation continue à l’attention des instances juridictionnelles et des agents traitants des instances d’asile.

2. Expected quantified results and indicators to be used

Résultats : Les demandeurs d’asile bénéficient d’un accompagnement compétent en ce qui concerne leur procédure d’asile. Les instances juridictionnelles et d’asile bénéficient de formations pour l’application de la loi.

Indicateurs court terme :

- L’ensemble du personnel des structures d’accueil et des communes en charge de l’accompagnement des demandeurs d’asile, ainsi que les avocats, ont reçu l’information qu’un helpdesk sur la réforme de la procédure d’asile est mis en place.
- 50% des travailleurs sociaux concernés du territoire reçoivent une formation de base (une journée) à la nouvelle procédure d’asile
- 25% des travailleurs sociaux des structures d’accueil ont suivi une formation approfondie (rappels, analyses de cas, ...) sur la réforme de la procédure d’asile.

Indicateurs moyen terme (fin FER 2010, soit fin 2011) :

- De mi-2008 à fin 2010, des helpdesks francophone et néerlandophone sont opérationnels sur l'ensemble du territoire belge pour répondre aux questions relatives à la réforme;
- 95% des travailleurs sociaux concernés du territoire sont formés à la nouvelle procédure d'asile
- 75% des travailleurs sociaux des structures d'accueil ont suivi une formation continue sur la réforme de la procédure d'asile.

3. Financial information

- Montant FER : 250.000 €
- Total budget projets : 500.000 €

Acquis 2/08 : sensibiliser, informer et former sur la nouvelle loi relative aux conditions d'accueil des demandeurs d'asile (et arrêtés d'exécution) pour les travailleurs sociaux, mais aussi pour tous les autres acteurs concernés (secteur scolaire et de la santé publique mais aussi interlocuteurs concernés par la formation, l'emploi et le bénévolat) (MAP I, 1.2.)

1. Purpose and scope of the action

Connaissance appropriée par les acteurs concernés par le nouveau cadre législatif (loi du 12 janvier 2007) et réglementaire (arrêtés d'exécution)

L'objectif est de fournir des informations et formations sur la loi accueil au personnel de première ligne des structures d'accueil (centres fédéraux, centres des ong et ILAs) en contact avec les demandeurs d'asile.

Dans la mesure où il est possible de les joindre spécifiquement, il importe aussi que les autres acteurs concernés (enseignants de classes passerelle, médecins généralistes en rapport avec les structures d'hébergement, ...) connaissent le cadre légal et réglementaire en rapport avec leur travail.

Cet objectif sera réalisé en concertation avec Fedasil, Agence fédérale chargée de la mise en oeuvre de la loi accueil et garante de son interprétation, étant entendu que Fedasil elle-même organisera également des formations et a vocation à prendre la relève sur cet objectif.

2. Expected quantified results and indicators to be used

Les travailleurs concernés des structures d'accueil travaillent conformément à la loi relative à l'accueil, notamment en ce qui concerne l'évaluation individuelle à l'issue des quatre premières semaines. Les travailleurs sociaux en général sont capables d'y référer correctement.

Indicateurs court terme :

- 60% des travailleurs concernés ont au moins reçu une formation; Fedasil aura finalisé son propre programme de formation au moment de l'appel à projets ; les actions et les indicateurs spécifiques au FER seront identifiés à ce moment.

Indicateurs moyen terme (fin FER 2010, soit fin 2011) :

- 95% des travailleurs concernés ont au moins reçu une formation (voir commentaire ci-avant)

3. Financial information

- Montant FER : 100.000 €
- Total budget projets : 200.000 €

Acquis 3/08 Organiser des supervisions et former les travailleurs sociaux des structures d'accueil sur la spécificité du public des résidents (interculturalité, troubles de l'exil, ...) et sur les comportements problématiques (agressivité, toxicomanies, ...) et aux réponses appropriées (notamment résolution non violente des conflits) (MAP I, 2.1. et I, 2.2.)

1. Purpose and scope of the action

Réponses aux détresses, troubles de comportement et problèmes de santé mentale dus à l'exil

L'objectif est de fournir des informations et formations au personnel de première ligne des structures d'accueil en contact avec les demandeurs d'asile sur la spécificité du public accueilli et les comportements problématiques.

L'objectif est d'agir au niveau de la première ligne (auprès des travailleurs sociaux et aussi auprès des équipes médicales (infirmiers compris)) en proposant des supervisions sur les difficultés liées à l'exil rencontrées par les demandeurs d'asile.

A long terme (2013) et d'un point de vue structurel, l'objectif est d'instaurer des mécanismes permanents de supervision pour la première ligne.

L'objectif final est de proposer un accueil adapté aux demandeurs d'asile ayant des difficultés d'ordre psychologique : les travailleurs sociaux identifient et réagissent mieux à ces difficultés d'ordre psychologique, ils peuvent apporter des réponses adéquates aux demandeurs d'asile ; étant mieux formés, ils sont plus disponibles à ce type de demande

2. Expected quantified results and indicators to be used

Résultats : les projets contribuent à une amélioration du bien-être au sein des structures d'accueil (étant entendu que d'autres paramètres interviennent (favorablement : vitesse et qualité de la mise en œuvre de la loi accueil, défavorablement : saturation du réseau d'accueil).

Indicateurs court terme :

- 20% des travailleurs concernés ont eu accès à une formation
- Les travailleurs sociaux qui ont suivi ces formations estiment qu'ils ont une meilleure connaissance des solutions qui peuvent être apportées aux comportements problématiques
- On enregistre une diminution de 10% du nombre de suicides de résidents, d'incidents et de transferts vers institutions psy ou disciplinaires, entre le début et la fin de 2010 (année qui suit la fin du projet)
- 20 offres de supervisions (mensuelles) sont proposées à l'attention des travailleurs sociaux et des équipes médicales de toutes les structures d'accueil sur le territoire.

- Le pourcentage moyen du taux d'absence aux séances de supervision est de 10% (correspondant à un taux d'absence normal : congés, maladie)

Indicateurs moyen terme (fin FER 2010, soit fin 2011) :

- 50% des travailleurs concernés ont eu accès à une formation
- On enregistre une diminution annuelle de 10% du nombre de suicides de résidents, d'incidents et de transferts vers institutions psy ou disciplinaires
- à terme, tous les travailleurs de première ligne ont accès à une supervision une fois par mois

3. Financial information

- Montant FER : 250.000 €
- Total budget projets : 300.000 €

Acquis 4/08 : Dispenser des formations spécifiques à un accompagnement psychologique adapté aux demandeurs d'asile et aux réfugiés et/ou des échanges en réseau dans le domaine de la santé mentale (MAP I, 2.3.)

1. Purpose and scope of the action

Accompagnement spécifique aux difficultés d'adaptation à l'autonomie

On constate que le réseau de santé mentale classique est relativement (selon les endroits) réticent à prendre en charge des personnes avec lesquelles les psychologues ne se sentent pas à l'aise pour travailler avec leurs repères habituels. Des formations spécifiques y pourvoiraient.

2.Expected quantified results and indicators to be used

Résultats : l'offre de traitements proposés aux demandeurs d'asile et réfugiés en souffrance psychologique augmente quantitativement et qualitativement.

Indicateurs court terme :

- L'accès aux services est facilité, du point de vue de la diminution de la durée sur les listes d'attente et de la proximité géographique
- Les travailleurs sociaux ont plus de facilité à orienter les réfugiés vers les structures adéquates.

Indicateurs à moyen terme (fin FER 2010, soit fin 2011) :

- tous les demandeurs d'asile et réfugiés ont accès à un service ayant été formé à leur spécificité

3. Financial information

- Montant FER : 150.000 €
- Total budget projets : 300.000 €

Acquis 5/08 Soutenir la mise en place de formations accélérées aux résidents de structures d'accueil collectif, visant à leur donner les outils d'une vie plus autonome en structures d'accueil individuel (alphabétisation, apprentissage langue, vie sociale en Belgique, projet de vie et bilan de compétences, information sur l'accès aux soins médicaux, ...), ce principalement pendant la 1^o partie de l'accueil, mais au besoin aussi ultérieurement (MAP I, 3.1.)

1. Purpose and scope of the action

Soutien à la mise en œuvre de l'objectif de passage de structures collectives à des structures individuelles

Sur base des recherches réalisées sous le FER II (Projets Formation et information des demandeurs d'asile, Talent ID, Arcada), l'objectif est d'implanter un programme de formation et d'information à l'attention de tous les demandeurs d'asile résidant dans les structures d'accueil.

Cette implantation se fera notamment via :

- la diffusion des documents générés par le FER II,
- la création et la diffusion d'outils ad hoc à disposition du personnel des structures d'accueil et des résidents eux-mêmes ;
- des projets visant à la conceptualisation de stratégies et d'outils motivant les intéressés à se donner les moyens d'une vie en autonomie harmonieuse

2. Expected quantified results and indicators to be used

Résultats : Le demandeur d'asile dispose des informations nécessaires et des pré-requis de base pour la suite de son parcours dans les structures individuelles. Il est donc plus autonome.

Indicateurs court terme :

- dans toutes les structures d'accueil collectif, un bilan de compétences est proposé aux demandeurs d'asile, incluant l'identification des besoins en formation (alpha, langues, ..)
- dans toutes les structures d'accueil collectif, une information de base est proposée sur la vie socio-économique et citoyenne en Belgique

Indicateurs moyen terme (fin FER 2010, soit fin 2011) :

- le pourcentage de résidents ayant bénéficié de bilans de compétences à l'issue des 4 premiers mois a augmenté de 10% par an entre la fin 2009 et la fin 2011

3. Financial information

- Montant FER : 270.000 €
- Total budget projets : 540.000 €

Acquis 6/08 Mettre en place des dispositifs et/ou accompagner et soutenir les réfugiés en matière de recherche de logement (MAP I, 3.3.)

1. Purpose and scope of the action

Préparation à l'insertion dans la société belge et acquisition des pré-requis à une autonomie complète

Les réfugiés nouvellement reconnus connaissent d'importantes difficultés dans leur recherche de logement. L'accompagnement par le CPAS compétent pour délivrer l'aide sociale et l'aide à l'installation est inégal selon les CPAS, ce qui peut entraîner des retards dans la transition d'une structure d'accueil à un logement.

La difficulté est d'identifier le CPAS compétent pour l'accompagnement du réfugié au moment où il quitte le centre. Sans une allocation sociale pour leur permettre de payer un premier loyer et une garantie locative, la recherche d'un logement peut s'avérer difficile.

Nous envisageons de concrétiser cette action par deux types de projets : l'un visant à donner un coup de pouce au niveau institutionnel pour un meilleur accompagnement des réfugiés, l'autre visant à mettre en place des dispositifs concrets d'aide à l'installation pour ce même public au départ des structures d'accueil collectives ou individuelles (sous ce second volet, la gestion d'un fond de prêts pour garanties locatives destinés aux demandeurs d'asile qui doivent quitter les centres pourrait être mise sur pieds).

2. Expected quantified results and indicators to be used

Résultats : Les réfugiés sortant des structures d'accueil bénéficient de services d'accompagnement pour la recherche d'un logement et d'aides à l'installation.

Indicateurs court terme :

- Des outils de sensibilisation, d'information et de recherche existent et sont mis à disposition des réfugiés.
- Des contacts en vue de partenariats structurels avec des agences immobilières sociales ont débouché sur une action spécifique de ces agences à l'égard des réfugiés.

Indicateurs moyen terme (fin FER 2010, soit fin 2011) :

- Un programme d'accompagnement pour la recherche d'un logement est mis sur pieds dans les structures d'accueil à destination des personnes ayant obtenu la qualité de réfugié : tous les réfugiés le souhaitant y ont accès dans les trois semaines qui suivent l'obtention du statut.

3. Financial information

- Montant FER : 250.000 €
- Total budget projets : 500.000 €

Acquis 7/08 Développer des outils de facilitation d'accès aux services publics (notamment centres de promotion sociale, services de mise à l'emploi, services d'aide pour l'accès au logement, services d'équivalences de diplôme, regroupement familial, classes passerelles, ...) (MAP. II, 1.3.4.)

Promotion d'un accueil adapté par les services publics et par la société belge

1. Purpose and scope of the action

En Belgique, les services aux réfugiés sont rendus au travers de la politique d'intégration vis-à-vis des étrangers en général. Or ils peuvent rencontrer des problèmes spécifiques, du fait qu'ils ne sont pas des primo-arrivants comme les autres, que ce soit dans leur accès aux services publics tels que les centres de promotion sociale, services de mise à l'emploi, services d'aide pour l'accès au logement, services d'équivalences de diplôme, regroupement familial,...

Emploi : du fait qu'ils ne sont pas des migrants économiques, une attention particulière s'impose. En outre, conformément à ce que prévoit la Directive européenne du 27 janvier 2003 à son article 11 (accès au marché du travail), la Belgique envisage d'ouvrir le marché du travail aux demandeurs d'asile. Dans ce nouveau contexte, des adaptations législatives seront faites et il importera d'inciter à la mise en œuvre de ces nouvelles dispositions en faveur des demandeurs d'asile.

L'activité pourra être implantée grâce à des projets visant le développement et la mise en place d'outils de facilitation d'accès aux services publics de mise à l'emploi tel que le FOREM, le VDAB ou Actiris.

Promotion sociale : des projets relatifs à la facilitation de l'accès aux cours de promotion sociale pourraient aussi être développés.

Equivalences de diplômes : selon une étude récente réalisée par le Germe, un tiers des demandeurs d'asile et candidats réfugiés ont atteint le niveau de l'enseignement secondaire supérieur et parmi cette population, un quart a fait des études supérieures universitaires ou non universitaires.

Logement : mise en contact des travailleurs sociaux des structures d'accueil avec les agences immobilières sociales, ...

L'objectif final des projets sera de promouvoir un accueil adapté aux réfugiés par les services publics et par la société belge.

2. Expected quantified results and indicators to be used

Résultats : l'accès des demandeurs d'asile et des réfugiés aux services publics est facilité; le service offert tient compte de leur spécificité.

Indicateurs *emploi* : une augmentation annuelle de 10 % est constatée parmi le public, là savoir les demandeurs d'asile et les réfugiés ayant accès aux services d'aide à l'emploi.

Indicateurs *promotion sociale* : on enregistre une augmentation annuelle de 10% parmi le public, à savoir les demandeurs d'asile et les réfugiés ayant accès aux cours de promotion sociale.

Indicateurs *Equivalence des diplômes* : le nombre de réfugiés ayant fait reconnaître leur diplôme augmente annuellement.

3. Financial information

- Montant FER : 150.000 €
- Total budget projets : 300.000 €

Acquis 8/08 Fournir de l'interprétariat spécialisé, notamment pour les entretiens de santé mentale (MAP I, 4.1.)

1. Purpose and scope of the action

Systématiser l'accès à l'interprétariat spécialisé est l'objectif de cette action qui s'inscrit dans le cadre plus large du soutien du passage de structures collectives à des structures individuelles et réponse aux détresses, troubles de comportement et problèmes de santé mentale dus à l'exil .

Trois besoins différents existent :

- les moyens structurels commencent à se mettre en place dans le contexte des projets menés dans le cadre du FER II. Il n'est cependant pas encore toujours évident de trouver des interprètes pour les services rendus aux demandeurs d'asile et aux réfugiés. On peut espérer que, sous réserve de besoins très spécifiques (voir infra), cette activité pourra disparaître fin 2011, un cadre réglementaire ayant été mis en place, tant du côté flamand que wallon.

- sensibiliser et former les interprètes dans les domaines sociaux dans lesquels ils ont à intervenir pour des demandeurs d'asile et les réfugiés; les doter de lexiques et glossaires appropriés ; leur proposer des supervisions.

- santé mentale : tous les intervenants en santé mentale spécialisés au public des demandeurs d'asile et des réfugiés insistent sur l'importance du rôle de l'interprète, et sur la nécessité qu'ils reçoivent une formation appropriée à ce type d'intervention très spécifique.

2. Expected quantified results and indicators to be used

Résultat : un interprète compétent intervient auprès du demandeur d'asile lorsque c'est nécessaire durant son trajet. Le réseau des interprètes est renforcé.

Indicateurs court terme :

- Des manuels de technique d'interprétariat spécifique du public des demandeurs d'asile sont mis à disposition de tous les interprètes concernés
- Le nombre d'entretiens de santé mentale réalisés avec les services d'interprètes formés à ce type d'interventions augmente chaque année.

Indicateurs moyen terme (fin FER 2010, soit fin 2011) :

- Une formation fr/nl par an aura été proposée aux interprètes.
- La profession de l'interprétariat est revalorisée au niveau des pouvoirs publics
- Les services d'interprétariats proposés à la 1^{ère} (travailleurs sociaux) et à la 2^{ème} ligne (avocats) sont suffisants pour répondre à la demande

3. Financial information

- Montant FER : 200.000 €
- Total budget projets : 400.000 €

Acquis 9/08 Encourager les expériences-pilote démultipliables d'initiatives citoyennes visant l'intégration des réfugiés (les parrainages, les actions de soutien, ...) (MAP II, 4.3.)

1. Purpose and scope of the action

Accompagnement spécifique aux difficultés d'adaptation à l'autonomie

Ces expériences-pilote viseront à mettre en place des initiatives citoyennes d'accompagnement des réfugiés organisées tant par les communautés de réfugiés que par des belges. En effet, les difficultés rencontrées par les réfugiés peuvent être liées à leur isolement et leur absence de repères. La mise en place de collaborations et parrainages avec des organisations, des acteurs du terrain (écoles, tuteurs, associations en charges des temps libres, ...) et avec les communautés d'origines des réfugiés installés en Belgique peut apporter un certain réconfort au public visé.

2. Expected quantified results and indicators to be used

Résultats :

Des hypothèses de travail d'intégration par une action de proximité à haut potentiel de plus-value, via des environnements communautaires (d'origine ou d'accueil), sont expérimentées. Des enseignements peuvent en être tirés. Ces projets une fois lancés, doivent pouvoir continuer à fonctionner à coûts réduits.

Indicateurs court terme :

Quatre à cinq projets sont soutenus.

Indicateurs moyen terme (fin FER 2010, soit fin 2011) :

Sur base de l'évaluation de ces projets, le cas échéant, le financement dédié à cette activité est augmenté en sorte de démultiplier ce type d'activité.

3. Financial information

- Montant FER : 150.000 €
- Total budget projets : 300.000 €

Acquis 10/08 Favoriser l'insertion professionnelle, notamment en facilitant l'accès à la formation professionnelle (MAP I, 4.4.)

1. Purpose and scope of the action

L'objectif de l'action est de favoriser l'insertion professionnelle pour les demandeurs d'asile et les réfugiés, notamment par les moyens suivants :

- bilans de compétence et orientations professionnelles adaptées aux compétences des personnes en demande de formation
- accompagnement spécifique dans les démarches d'obtention des équivalences de diplômes
- formation à la création de (micro-)entreprises (apprentissage de l'étude de marché, réalisation d'un business plan, connaissance des principes élémentaires de gestion comptable et financière des PME en Belgique, ...)
- extension de l'accès des demandeurs d'asile et réfugiés au réseau des offres de formation à destination des personnes en procédure d'asile

Dès la transposition en droit belge de ma Directive 2003/9/CE relative à des normes minimales pour l'accueil des demandeurs d'asile dans les Etats membres, des projets pilotes de partenariats avec le secteur privé pourront être mis en place :

- parrainages – stages en entreprises
- actions permettant une meilleure connaissance par les demandeurs d'asile et les réfugiés du marché de l'emploi et favorisant l'accessibilité à ce marché
- actions en collaboration et/ou issues des syndicats

2. Expected quantified results and indicators to be used

Il est impossible de déterminer des résultats quantifiés sur cet objectif, faute de sources de vérification générique. Néanmoins des sondages sur échantillon pourront attester que :

- l'accessibilité des demandeurs d'asile et des réfugiés aux circuits existants de promotion sociale et de formation professionnelle est améliorée
- des formations à la création de (micro-)entreprises sont de plus en plus accessibles aux demandeurs d'asile et réfugiés qui le souhaitent
- de plus en plus de réfugiés - et demandeurs d'asile lorsque réglementé – trouvent un emploi.

3. Financial information

- Montant FER : 250.000 €
- Total budget projets : 500.000 €

Acquis 11//08 Soutenir et fournir un accompagnement ethnopsychologique spécialisé aux demandeurs d'asile et réfugiés ayant des graves problèmes de santé mentale, directement ou via helpdesk (MAP I, 4.5.)

1. Purpose and scope of the action

Réponses aux détresses, troubles de comportement et problèmes de santé mentale dus à l'exil

Les projets viseront à faciliter l'accès des demandeurs d'asile et réfugiés ayant des graves problèmes de santé mentale aux services qui fournissent un accompagnement ethnopsychologique spécialisé, notamment en :

- supportant la formation d'un réseau de services offrant un accompagnement ethnopsychologique spécialisé aux demandeurs d'asile ayant des graves problèmes de santé mentale
- travaillant à une meilleure collaboration entre la première ligne pour faciliter la détection et l'accès des demandeurs d'asile aux services spécialisés
- dans certains cas spécifiques, en autres pour les menas, en soutenant l'accompagnement psychologique proprement dit.

2. Expected quantified results and indicators to be used

Résultats : l'offre de traitements proposés aux demandeurs d'asile en souffrance psychologique augmente quantitativement et qualitativement.

Indicateurs court terme :

- Un recensement des services d'accompagnement ethnopsychologique spécialisé aux demandeurs d'asile existe, est mesuré et est mis à disposition des travailleurs sociaux et avocats
- L'accès aux services est facilité, du point de vue de la diminution de la durée sur les listes d'attente et de la proximité géographique
- Les travailleurs sociaux des structures d'accueil ont plus de facilité à orienter les demandeurs d'asile vers les structures adéquates.
- Indicateurs à moyen terme (fin FER 2010, soit fin 2011), tous les demandeurs d'asile qui en formulent la demande auprès de leur assistant social ont accès à un service d'accompagnement spécialisé

3. Financial information

- Montant FER : 200.000 €
- Total budget projets : 400.000 €

Acquis 12/08 Fournir des réponses collectives aux détresses liées au parcours de l'exil (déracinement, travail de deuil, ...) via l'organisation de groupes de parole, d'activités artistiques, ... (MAP I, 4.6.)

1. Purpose and scope of the action

L'objectif de cette action est de participer à l'amélioration du bien-être et de la compréhension mutuelle des résidents qui vivent dans des structures d'accueil collectives et individuelles. On soutiendra en particulier les initiatives suivantes :

- les initiatives culturelles ou artistiques issues de résidents de ces structures
- la création d'espaces de parole et d'écoutes pour les résidents
- le partage d'expériences au sein des structures entre personnes en cours de procédure d'asile et les réfugiés reconnus
- les médiations interculturelles

2. Expected quantified results and indicators to be used

L'amélioration du bien-être des résidents dans les centres où des initiatives de ce type sont développées se traduit par une diminution annuelle de 20% du nombre d'incidents, de transferts disciplinaires et de plaintes de demandeurs d'asile.

3. Financial information

- Montant FER : 100.000 €
- Total budget projets : 200.000 €

Acquis 13/08 fournir un accompagnement spécifique aux mineurs non accompagnés en difficulté d’insertion et/ou problématiques (MAP I, 4.7.) ; cette priorité pourra faire l’objet d’un cofinancement FER de 75%

1. Purpose and scope of the action

- fournir un accompagnement ambulatoire des mineurs demandeurs d’asile non accompagnés, et/ou des formations des formations et un accompagnement spécifique des tuteurs
- soutenir l’ouverture de places d’accueil qui offrent un alternative efficace aux demandeurs d’asile mineurs non accompagnés en situation de rupture avec les structures traditionnelles d’accueil ou qui sont victimes de la traite
- soutenir les services de première ligne qui accompagnent les jeunes demandeurs d’asile et les jeunes réfugiés lors de leur sortie des structures d’accueil à 18 ans et de l’arrêt de la tutelle
- informer les demandeurs d’asile mineurs non accompagnés via des supports adaptés

2. Expected quantified results and indicators to be used

La qualité des projets présentés déterminera la sélection sur cette action et en donnera les indicateurs objectivement vérifiables.

3. Financial information

- Montant FER : 187.943 €
- Total budget projets : 247.924 €

3.2.Actions implementing priority 3 : GOVERNANCE

« Permettre aux autorités politiques belges d’ajuster, d’affiner et d’optimiser les réformes législatives récemment mises en place et leur mise en œuvre »

Governance 1/08 Créer des banques de données (juridiques ou autres) (MAP III, 1.1.)

1. Purpose and scope of the action

Dans cette période de transition vers la mise en œuvre des nouvelles lois sur la procédure et l’accueil, le besoin se fait sentir tant pour les instances d’asile et d’accueil que pour les intervenants de terrains, de suivre les nouveaux développements engendrés par les réformes.

L’action visera à étayer le suivi de la politique d’accueil et d’asile belge par la mise à disposition de banques de données statistiques, jurisprudentielles ou sur l’accueil.

Cette banques de données fourniront au secteur de l'asile des outils pour une meilleure application de la loi, ainsi que pour d'éventuels ajustements.

Entre autres, l'action aura pour objectif une banque de données relative à la jurisprudence en matière d'asile du Conseil du Contentieux des Etrangers, instance statuant sur les recours contre les décisions prises en 1^{ère} instance par le CGRA (Commissariat Général aux réfugiés et Apatrides).

2. Expected quantified results and indicators to be used

Résultat :

En 2011, à l'issue de deux projets, deux nouvelles banques de données existent, elles sont consultables tant par les autorités politiques que par les intervenants de terrain. Une de ces 3 banques de données concernera la jurisprudence du Conseil du Contentieux des Etrangers.

Indicateurs court terme :

- Les banques de données reçoivent chacune de plus en plus de visiteurs par an.

3. Financial information

- Montant FER : 152.297 €
- Total budget projets : 284.288 €

Governance 2/08 Mettre au point des outils destinés à renforcer la cohérence des décisions prises au niveau national sur l'application des acquis communautaires, notamment par des recherches-actions sur la mise en œuvre (juridique et autres) des nouvelles lois ; cette priorité pourra faire l'objet d'un cofinancement FER de maximum 75%

1. Purpose and scope of the action

Mise en disposition des autorités d'analyses et de recommandations

Afin de suivre au plus près les développements issus des réformes législatives récemment adoptées, des recherches-actions seront financées. Sur base d'entretiens avec les instances d'asile, de consultations avec les demandeurs d'asile et réfugiés, d'enquêtes auprès les travailleurs de première et deuxième ligne et des services d'help desk, ces recherches permettront d'apporter des éclairages sur le niveau d'application et la mise en oeuvre des lois sur la procédure d'asile et l'accueil des réfugiés.

Sur base de ces recherches, des analyses et recommandations seront mises à disposition des autorités.

Si elles portent à la fois sur des demandeurs d'asile et des réfugiés, les études et recherches actions menées dans le cadre de ces projets pourront éventuellement être financées sous la priorité 5.

2. Expected quantified results and indicators to be used

Résultat : Les recommandations issues des recherches-actions sont diffusées largement. Elles alimentent les politiques d'accueil et d'asile.

Indicateurs : chaque recherche-action fait l'objet d'au moins une journées d'études auxquelles sont associés les décideurs politiques.

3. Financial information

- Montant FER : 152.297 €
- Total budget projets : 284.288 €

3.3.Actions implementing priority 4 : **RESETTLEMENT**

« Appuyer la mise en place du programme que la Belgique initiera dans le cadre d'une politique de resettlement »

Resettlement 1/08 Mener des études – comparatives – ou recherches-actions, en vue de fournir des recommandations sur la future politique nationale de sélection, d'accueil et d'intégration des réfugiés réinstallés avec une attention particulière pour la réinstallation des publics vulnérables (MAP IV, 1.1.)

1. Purpose and scope of the action

Soutien à la phase exploratoire en vue de l'implémentation d'un programme de réinstallation

Suite aux propositions formulées dans les négociations suivant les élections de juin 2007 visant à établir une politique de réinstallation de réfugiés, et en dépit de l'absence de décision en la matière, le Fonds européen soutiendra des projets pilotes ou de type exploratoires.

En fonction des priorités politiques, l'objectif sera d'élaborer différents scénarios pour un éventuel programme de resettlement pour la Belgique. Ces scénarios devraient investiguer et d'éventuellement de fournir des recommandations sur certains des thèmes suivants :

- les adaptations législatives nécessaires à la mise en œuvre du programme
- les modalités et les possibilités de financement du programme (transferts depuis les pays de premier accueil, premier accueil, programme d'intégration, ...)
- les mécanismes de sélection (éventuels quotas) eu égard au global needs définis par l'UNHCR et le choix des pays de premier asile avec lesquels initier un programme de réinstallation
- les possibilité d'accueil spécifique destiné au public vulnérable (personnes âgées, MENA, cas médicaux, etc.)
- les mécanismes de concertation et modalités de coopération à mettre en place au niveau des SPF concernés, des acteurs institutionnels belges et internationaux et des ONG concernées

Ces études, de type comparatives ou non, pourront prendre la forme de recherches-actions éventuellement menées en collaboration avec d'autres états membres ou avec des communautés de réfugiés réinstallés dans d'autres pays membres de l'EU.

2. Expected quantified results and indicators to be used

Résultats :

Des recommandations sur les thèmes mentionnés ci-dessus sont à disposition des pouvoirs politique belges.

Indicateurs court terme :

Trois des thématiques relevées ci-dessus sont au moins approfondies dans des études, des recommandations sont formulées à leur sujet.

3. Financial information

- Montant FER : 60.919 €

- Total budget projets : 113.715 €

Resettlement 2/08 Réaliser des recherches sur les activités « pre et post arrival » pouvant favoriser l'intégration des personnes réinstallées (MAP IV, 1.3.)

1. Purpose and scope of the action

Soutien à la phase exploratoire en vue de l'implémentation d'un programme de réinstallation

Suite aux propositions formulées dans les négociations suivant les élections de juin 2007 visant à établir une politique de réinstallation de réfugiés, et en dépit de l'absence de décision en la matière, le Fonds européen soutiendra des projets pilotes ou de type exploratoires.

L'objectif poursuivi est de préparer les instances d'accueil et d'asile concernées à l'éventuelle mise en œuvre d'un programme de réinstallation pour la Belgique. Les projets soutenus étudieront plus particulièrement les moyens et activités pouvant être mises en place pour préparer et surmonter les changements et difficultés d'intégration qu'ils vivront dans le pays de réinstallation (la Belgique). L'accent sera notamment mis sur :

- l'élaboration d'activités dans les pays de premier accueil (activités de type CO-training)
- la conceptualisation d'un programme d'intégration (apprentissage des langues, mise à l'emploi, formations qualifiantes, etc.) en Belgique.
- la recherche d'un mécanisme d'accueil structurel au niveau local.

Des recherches sur l'intégration des réfugiés réinstallés dans d'autres pays disposant déjà d'un programme de resettlement pourrait également être menées dans ce cadre.

2. Expected quantified results and indicators to be used

Résultats : un mécanisme d'intégration est conceptualisé et prêt à être mis en œuvre en cas de décision d'un programme de resettlement pour la Belgique.

Indicateurs court termes :

- 10 ONG sont consultées en vue d'établir ce mécanisme.

- Une étude sur les mécanismes d'intégration mis en place dans trois Etats de réinstallation est réalisée, comme points de comparaison possibles pour la mise en place du programme belge.

3. Financial information

- Montant FER : 60.919 €
- Total budget projets : 113.715 €